# VILLE DE LA LONDE LES MAURES ARRÊTÉ N° 18/2025

#### PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PORTUAIRE

### Le Maire de la Commune de La Londe Les Maures,

- VU le Code des Transports, notamment l'article R 5314-7 et suivants,
- VU la cessation d'activité du « Yacht Club Londais », dont le Président était membre suppléant du Conseil Portuaire au titre des services nautiques, constructions, réparations, associations sportives et touristiques liées à la plaisance,
- -VU la nomination de Madame Sandrine SOLER, en tant que Présidente de l'association « Le Sarranier » en lieu et place de Monsieur Jean-Georges DENIZOT, membre suppléant du Conseil Portuaire au titre des services nautiques, constructions, réparations, associations sportives et touristiques liées à la plaisance,
- VU notre dernier arrêté n°01/2024 en date du 11 février 2024,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre en compte les modifications statutaires et de gestion des associations du Yacht Club Londais et du Sarranier,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Notre arrêté n°01/2024 du 11 février 2024 est abrogé.

**ARTICLE 2**: Le Conseil Portuaire du Port Communal de La Londe Les Maures est désormais composé ainsi que suit :

#### Président :

Monsieur le Maire ou son représentant.

#### **Membres du Personnel du Port:**

Titulaire:

Suppléant:

Madame Corinne RAYMOND

Monsieur Jean Luc GIRARD

Usagers du Port : (membres élus par le Comité Local des Usagers permanents du Port)

1

#### **Titulaires:**

Monsieur Jean-Paul **DAVID** Monsieur Bernard **WOLFF** Monsieur André **LOPEZ** 

## Suppléants:

Monsieur Hervé **GALIANO**Monsieur Jacques **ALVAREZ**Monsieur Robert **DELAFONTAN** 

Membres représentants les Services Nautiques, Constructions, Réparations, Associations Sportives et Touristiques liées à la plaisance :

**Titulaires:** 

Monsieur Yves **ARNAL** 

(Les bâteliers de la Côte d'Azur)

Monsieur Laurent MORENO

(Argonautic)

Monsieur Daniel BERT

(S.N.S.M)

Suppléants :

Monsieur Bruno MORGUE

(Alexandre voilerie)

Madame Sandrine SOLER

(Le Sarranier)

Monsieur Christian THIEBAULT

(Club de plongée Miramar)

Un représentant du Conseil Départemental du Var :

Titulaire:

Madame Nathalie JANET

Suppléant:

Néant

Un représentant de la C.C.I du Var :

Titulaire:

Monsieur Stéphane **BONIFAY** 

Suppléante :

Madame Christine ROSSO

Un représentant des pêcheurs :

Titulaire:

Monsieur Pierre MORERA

(Pêcheur LLD)

Suppléant:

Monsieur Patrick PETROGNANI-MOLLER

Fait à La Londe, le 3 février 2025

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :** 

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours aliministratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville — BP 62 — 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être

introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr